

Cevenat sarl

Votre spécialiste en aromathérapie !

La Castagnade
48110 Le Pompidou

France

Tel (00)(33) 06 63 22 84 05

cevenat@nature-helps.com

www.cevenat.fr



Fiche Technique

Huile Essentielle

Myrte rouge, Maroc

Myrtus communis L.



Nombre de Pages: 3

Date de création: 19/04/2010

Date de révision: 03/08/2016

Lot AH20MyrteR

FT M1016

Mode d'obtention:

Huile essentielle obtenu par distillation à la vapeur d'eau des feuilles de:

Myrtus communis L.

Caractéristiques organoleptiques:

Odeur: **Montante, agreste et camphrée**
Apparence: **Liquide mobile limpide**
Couleur: **Jaune pâle à orangé**
Indice d'acidité

Caractéristiques physico-chimiques:

Densité à 20°C: **0,905 à 0,920**
Indice de réfraction à 20°C: **1,465 à 1,475**
Pouvoir rotatoire à 20°C: **+12° à +25°**
Point éclair: **+36 °C**
Miscibilité dans l'alcool: **2 VOL Ethanol 80%**

Principaux composants:

Limonène	(10,43%)	[9,00 à 15,00%]
Alpha pinène	(27,52%)	[19,00 à 28,00%]
Myrtenyl acetate	(13,18%)	[11,00 à 20,00%]
Cinéol 1,8 (Eucalyptol)	(30,97%)	[27,00 à 35,00 %]
Linalol	(3,38%)	
Alpha terpinéol+Myrtenol	(3,78%)	
Acétate de géranyle	(2,16%)	
Acétate de Pinocarvéyle-Trans	(0,28%)	
Acétate de Exo-2-hydrocinéole	(0,17%)	
Acétate d'Alpha-Terpényle	(0,50%)	
Acétate de Néryle	(0,14%)	
Trans-Acétate de myrtanyle	(0,10%)	
Méthyl eugénol	(0,96%)	
Béta caryophyllène	(0,35%)	

Législation:

SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle)

N°Cas TSCA: **8008-46-6**
N°CAS EINECS: **84082-67-7**
N°EINECS: **282-012-8**
N°FEMA: **-**
N°FDA: **172.510**
N°COE: **300n**
FCC: **-**
RIFM: **X**
FMA: **-**
AFNOR: **-**
INCI: **MYRTUS COMMUNIS OIL**

Informations réglementaires:

Règlement CLP

Identification des dangers

Pictogramme(s) de danger



SGH02



SGH07



SGH08



SGH09

Mention(s) de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

H351 Susceptible de provoquer le cancer

Mention d'avertissement

Danger

Conseil(s) de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 En cas d'ingestion : Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur.

Information(s) supplémentaire(s) de danger

Classification substance CMR(Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction)

Cancérogénité: Catégorie 2: (H351) Substances et préparations suspectées d'être cancérogènes pour l'homme .

La classification d'une substance dans la catégorie 2 repose sur des résultats provenant d'études humaines et/ou animales mais insuffisamment convaincants pour classer la substance dans la catégorie 1A ou 1B et tient compte de la force probante des données et d'autres considérations. Elle peut se fonder sur des études sur la cancérogénicité réalisées sur des être humains ou sur des animaux.

Mutagénicité: Catégorie 2 (H341): Substances préoccupantes du fait qu'elles pourraient induire des mutations héréditaires dans des cellules germinales des êtres humains.

La classification dans la catégorie 2 est fondée sur des résultats positifs d'expériences menées sur des mammifères et/ou, dans certains cas, d'expériences in vitro obtenus lors :

-d'essais in vivo de mutagénicité sur des cellules somatiques de mammifères, ou :

-d'autres essais in vivo de génotoxicité sur des cellules somatiques, étayés par des résultats positifs provenant d'autres essais de mutagénicité in vitro.

Effets toxiques pour la reproduction: Non réglementé

Manipulation, Stockage et D.L.U

Conserver de préférence dans des containers en verre bien pleins, à l'abri de la lumière et à température stable et modérée. Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.

D.L.U : voir l'étiquette

Transport:

Classe 3, Groupe d'emballage
Code tarif douanier:

III, UN n°1169
3301 29 41 00

Exigences et restrictions produits cosmétiques

Allergènes présents:

Limonène [9,00 à 15,00%](10,43%) , Linalol (3,38%) [\leq 5,50], Géraniol [\leq 0,80%], Citronellol \leq 0,30%], Eugénol [\leq 0,10%]

Restrictions IFRA:

Cette substance et/ou certains de ces composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA (4), 42 e Amendement du 16 mai 2007, consultable sur le site internet: www.ifra.org